

SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS
Kinshasa – République démocratique du Congo
du 10 au 12 septembre 2014

Accompagnement du guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

Cas pratique 2 : communication et formation

Objectif principal : s'approprier la partie 4. Enjeu plutôt politique et stratégique. Remarque : ceci vaut aussi bien pour une convention que pour un avenant à une convention.

1. Après la conclusion d'une convention fiscale, une communication est nécessaire. Voir 4.3.

- *Sur quoi porterez-vous la communication ?*

Proposition de réponse : *Le contenu de la convention, l'entrée en vigueur, les structures créées et les procédures mise en place (par exemple les attestations et formulaires). Si cette convention n'est presque pas différente des autres, on peut éventuellement se limiter à bien expliquer les différences, les spécificités.*

- *A qui cette communication est destinée ?*

Proposition de réponse : *Tous les utilisateurs internes et externes. La communication peut être adaptée aux destinataires.*

- *Quels sont les canaux et les supports appropriés ?*

Proposition de réponse : *Commentaire, circulaires, instructions, communiqué de presse, brochures, notices explicatives, questions récurrentes, site intranet et internet... Le support peut dépendre de plusieurs éléments et de la forme de communication.*

- *Existe-t-il encore d'autres moments pour informer les utilisateurs ?*

Proposition de réponse : *Par exemple informer le pays partenaire d'un changement dans la législation qui a un impact sur l'application de la convention (point 4.4), des décisions sur l'interprétation, On peut faire un commentaire général contenant les principes plus tous les spécificités de toutes les conventions. Ce commentaire peut aussi concerner le résultat des procédures amiables interprétatives....*

2. Vous aurez aussi besoin d'une formation sur les conventions. [Voir 4.2](#)

- *Quel est le public cible de la formation ? Distinguez dans votre Proposition de réponse plusieurs catégories d'utilisateurs.*

Proposition de réponse : *En interne : plusieurs groupes cibles. Collaborateurs directe dans le service compétent des relations internationales, vérificateurs, les agents au niveau des services gestionnaires, les agents des services chargés du contentieux : En externe : éventuellement (suggestion de certains pays) quelques personnes concernées comme les juges.*

- *Donnez quelques exemples de formation suivant la catégorie d'utilisateurs.*

Proposition de réponse : *Tout dépend de l'organisation de la formation et en fonction des réalités locales. Ces formations peuvent s'articuler comme suit : Formation générale sur la fiscalité internationale (initiale) : toutes les personnes concernées. Formation ad hoc : les vérificateurs participants dans une action de contrôle fiscal. Formation spécialisée pour les collaborateurs directe dans le service compétent des relations internationales.*

- *A quel moment cette formation est-elle dispensée ?*

Proposition de réponse : *La formation, c'est un processus continu.*